



Le Printemps à notre porte !



AVANT-PROPOS

A NOS ADHERENTS → acanor-alsaeco.com

Notre partenaire, la CCI Sud Alsace Mulhouse, a mis en place une plate-forme collaborative « www.alsaeco.com », un portail de l'économie alsacienne qui permet des échanges de tout ordre entre les différents acteurs et la recherche de nombreuses informations.

Nous vous rappelons que l'ACANOR possède sur ce site des communautés un accès spécifique « www.acanor-alsaeco.com. » .

Cet espace collaboratif permet des échanges entre les divers spécialistes en normalisation et réglementation technique. Par ailleurs, un accès restreint est accessible aux seuls membres de l'ACANOR moyennant un mot de passe

Lors de l'adhésion à l'ACANOR, vous êtes automatiquement inscrit dans cet espace et l'administrateur de la plateforme vous en informera en vous demandant votre confirmation de cette inscription. En cas d'acceptation, vous recevrez votre mot de passe pour ouvrir et consulter l'espace restreint vous permettant d'accéder aux informations contenues.

Pour information, il y a actuellement 127 membres figurant sur la liste de cet espace « membre ACANOR ».

SOMMAIRE

Nouvelles de l'acanor

- Adhésions
 1. Adhérents
 - 1.1. Nos adhérents récents
 - 1.2. Nos anciens adhérents
 2. Pour ceux qui désirent adhérer :
- Conseil d'Administration

Activités de l'ACANOR :

- Groupes de travail
- Autres activités
 1. Organisations
 2. Participations

Nouvelles de nos Partenaires

- AFNOR :
 - Invitation Colloques : Responsabilité sociétale
 - Manutention manuelle : Norme NF X35-109
 - Management du risque avec l'ISO 31000
 - La norme pour conjuguer les achats avec l'ISO 26000

Normes

- NORMADOC : son site

Réglementation

- IGH : arrêté du 30 décembre 2011 (Rappel)
- Code de la Route : Nouveau disque de stationnement

Agendas

- Acanor
- Afnor Groupe
- Afnor – Rencontres adhérents
- Divers : Conférence sur l'application de la Directive REACH

Nouvelles de l'ACANOR

Adhésions

1. Adhérents :

1.1. Nos adhérents récents :

Bienvenu aux nouveaux adhérents et merci pour leur adhésion

1.3. Nos anciens adhérents :

Merci à ceux qui ont renouvelé leur cotisation et un merci par anticipation à ceux qui renouvelleront la cotisation pour 2012. Nous vous rappelons que le montant de la cotisation est resté inchangé !

2. Pour ceux qui désirent adhérer :

Vous trouverez sur notre site Internet www.acanor.org, [accessible à tout internaute](#), le bulletin d'adhésion avec le tableau des cotisations.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration qui se tiendra le 9 Mars à la CCI de Strasbourg fera entre autre la synthèse de l'analyse SWOT qui servira à définir la stratégie future pour le développement de l'ACANOR..

ACTIVITES de l'ACANOR

Groupes de travail

Les groupes de travail vont reprendre leur activité en 2012 en fonction de la disponibilité de l'animateur et de celles des membres des groupes respectifs. Un appel à participation est lancé.

AUTRES ACTIVITES

1. Organisations

Lors du Conseil d'Administration du 6 Janvier nous avons évoqué la possibilité de reprise - compte tenu du partenariat très positif avec les CCI de la Région Alsace, mais aussi et avec l'AFNOR, l'UTE, l'UNM, et différents autres organismes et syndicats professionnels - **des journées à thème**, dont nous définirons les sujets et les lieux lors de notre prochain C.A..

2. Participations

Nous suivons bien entendu toutes les manifestations de nos partenaires et essayons, d'y participer par l'intermédiaires de nos membres. Nous vous présentons ci-dessous quelques-unes des réunions organisées par l'AFNOR

Nouvelle de nos Partenaires



INVITATION Colloques

RESPONSABILITE SOCIETALE

ISO 26000, où en est-on du changement attendu ?

Le groupe AFNOR a programmé cinq colloques à TOULOUSE, STRASBOURG, RENNES MONTPELLIER, LYON pour dresser un état des lieux des pratiques des organisations et des territoires guidées par la norme ISO 26000 pour affirmer leur responsabilité sociétale.

Au cours de ces colloques , ont essaiera de répondre aux questions suivantes :

- ISO 26000, où en est-on dans son déploiement ?
- ISO 26000 pour les PME, une utopie ?
- Où en sont les territoires et les filières ?
- Comment passer à l'action collectivement ?
- Quelles sont les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ISO 26000 ?
- Quelles fonctions de l'entreprise sont impliquées ?

Les dates, lieux et programmes : (voir lien [hypertexte](#) ci-dessous)

- > **Toulouse - 4 avril**
- > **Strasbourg - 5 avril**
- > **Rennes - 24 avril**
- > **Montpellier - 24 avril**
- > **Lyon - 24 avril**

Inscrivez-vous maintenant !
(Inscription GRATUITE mais OBLIGATOIRE)



Les **exclusives rencontres**

Manutention manuelle : une norme à votre portée !

Lever, transporter, pousser/tirer, avec déplacement de la charge, font partie des gestes pratiqués dans votre entreprise quel que soit votre secteur d'activité.

Vous êtes soucieux de concevoir et d'améliorer les conditions de travail dans votre organisation, vous souhaitez faire appel aux principes ergonomiques et à la manière de les appliquer.

Vous souhaitez disposer d'un support à l'évaluation des risques professionnels pour des populations chargées des activités de manutention manuelle, avec ou sans utilisation d'aide à la manutention.

La norme NF X35-109 « Ergonomie – Manutention manuelle de charge pour soulever, déplacer et pousser/tirer – Méthodologie d'analyse et valeurs seuils » **peut vous aider** .

Au cours de ces manifestations vous découvrirez l'analyse et la prise en compte des facteurs de risques et vous entendrez des témoignages sur les différentes applications possible de la norme NF X35-109.

Ces manifestations sont organisées dans le cadre « Les Exclusives membres adhérents Afnor » à Nantes, Bordeaux, Marseille et Strasbourg.

Pour un contact et plus amples renseignements:

AFNOR → Laetitia CRONIER-DAUTREPPE

Tél. : 01 41 62 85 00

Mail : exclusive@groupe-afnor.org

Management des risques

PME, TPE ou grand groupe, secteur public, secteur privé, industrie, services, toutes les organisations sont concernées par le management du risque. C'est le postulat de la norme internationale **ISO 31000 publiée en 2009**.

Le risque c'est « l'incidence de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs ». Or les risques sont divers et multiples ainsi que leurs conséquences : résultats sociétaux, environnementaux, techno-logiques, commerciales, financières, et économiques, peuvent toucher à la sécurité, la sûreté, la réputation politique parfois de manière irréversible.

En quoi la norme **ISO 31000** aide-t-elle les organismes à gérer efficacement toute forme de risque d'une manière transparente, systématique et crédible ? Quels sont les éléments novateurs qu'elle propose ? Norme internationale, c'est aussi l'utilisation de l'ISO 31000 à travers le monde qui vous sera présentée.

Cette manifestation organisée dans le cadre « Les exclusives membres adhérents Afnor » se déroulera le vendredi 16 mars 2012 à la Plaine Saint-Denis.

Pour un contact et plus amples renseignements:

AFNOR → Laetitia CRONIER-DAUTREPPE

Tél. : 01 41 62 85 00

Mail : exclusive@groupe-afnor.org

La norme pour conjuguer les achats avec l'ISO 26000 Achats responsables

La norme ISO 26000 disponible depuis près d'une année. Si elle est utilisée dans les différents secteur et acteurs économiques, qu'en est-il pour la fonction ACHATS ? Est-ce une contrainte de plus ? Ou au contraire, une réelle opportunité pour les acheteurs d'améliorer leur positionnement stratégique au sein des organisations ? La fonction doit-elle évoluer, s'adapter ? Quels sont les rôles et responsabilités qui s'offrent à elle ?

Et si la fonction achats était un levier incontournable de toute démarche de mise en œuvre des principes de la responsabilité sociétale au sein d'une organisation ?

Une rencontre organisée le 9 mars au siège de l'AFNOR à La Plaine Saint Denis permettra d'évoquer comment et pourquoi conjuguer les achats avec l'ISO 25000 et de présenter la future norme NF X 50-135 « Achats responsables – Politique et stratégie »

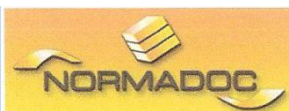
Pour un contact et plus amples renseignements:

AFNOR → Laetitia CRONIER-DAUTREPPE

Tél. : 01 41 62 85 00

Mail : exclusive@groupe-afnor.org

NORMES



www.normadoc.com

Ce site comprend les principales collections de **normes et éditeurs du monde entier** ainsi que les documents et ouvrages majeurs pour l'industrie

Normadoc est une centrale d'achat en ligne pour les professionnels et les particuliers expérimentés. Elle propose les dernières versions mises à jour des **normes, guides, standards et manuels techniques** utiles à la **certification normative NF, OHSAS** ou la **certification ISO 9000, ISO 14001, ISO/TS 16949** avec les réglementations juridiques et scientifiques au dernier indice.

La **veille normative** de Normadoc propose d'ailleurs la surveillance de l'évolution des normes, standards et textes réglementaires, vous assurant de toujours vous référer au dernier texte à jour. Il s'agit d'un abonnement qui vous permet de recevoir l'information au dernier indice en format électronique ou en papier, économisant du temps et de l'argent.

Normadoc permet depuis 1991 d'accéder à toutes les normes, aux standards et règlements nécessaires aux entreprises dans les secteurs les plus variés, et notamment dans les domaines de l'électronique, de l'aéronautique, l'automobile, la métallurgie, la pétrochimie, la certification de qualité, et bien d'autres.

Un exemple de document édité par Normadoc : le « **Guide des Douanes et du Commerce Extérieur 2012** » qui comprend plus de 700 pages d'informations dans lesquelles vous trouverez un outil simple et complet accessible à tous : Prospection, financement, transport, assurance, dédouanement des marchandises, régime fiscal du commerce extérieur.

Cet ouvrage est complété d'un lexique détaillé facilitant la compréhension du vocabulaire du commerce international agrémenté d'une traduction en anglais des termes les plus importants. Existe en support papier de 734 pages, rédigées en Français, . Son N° Réf. : 30750 et son prix HT est de 69,19 €

REGLEMENTATION

IGH : Arrêté du 30/12/2011

RAPPEL

Cet arrêté, publié au JO du 18 janvier 2012, modifie le règlement de sécurité des immeubles de grande hauteur (IGH).

Les IGH sont classés en fonction de leur activité :

- IGH A : Habitations
- IGH O : Hôtels
- IGH R : Enseignement
- IGH S : Dépôts
- IGH U : Sanitaires
- IGH W : Bureaux
- IGH Z : Immeubles abritant plusieurs classes d'activités
- IGH TC: Tours de contrôle des aéroports

Cet arrêté règlemente la construction des immeubles de grande hauteur et les mesures de protection contre les risques d'incendie et de panique et abroge l'arrêté du 18 octobre 1977 modifié par l'arrêté du 22 octobre 1982 et entre en vigueur le 1^{er} jour du troisième mois au cours duquel il a été publié au JO :

soit le 1^{er} AVRIL 2012.

Les principales modifications introduites par ce nouvel arrêté portent sur les règles à respecter lors de la construction des immeubles élevés de plus de 200 mètres dénommés « immeubles de très grande hauteur (ITGH) : l'introduction de la notion « d'évacuation immédiate et générale » de l'ensemble des occupants de ces immeubles limitée jusque-là au seul étage sinistré et ceux immédiatement au-dessous et au-dessus ; la formalisation des règles d'installation des systèmes de détection et de mise en sécurité incendie ainsi que les scénarios de mise en sécurité à mettre en œuvre.

CODE de la ROUTE

Nouveau disque de stationnement

Nous vous rappelons qu'en agglomération, en dehors des parkings payants, il existe également des parkings gratuits appelés « **ZONE BLEUE** » qui autorise le stationnement gratuit des véhicules et qui sont signalés par les panneaux suivants :

Des panneaux de signalisation informent l'utilisateur de la présence d'une zone bleue et de la durée de stationnement autorisée.

Les panneaux B6b3 ou C1b

indiquent un lieu aménagé pour le stationnement gratuit à durée limitée et contrôlé par disque (zone bleue).

Ces panneaux sont complétés par un panneau de type M6c.



B6b3



C1b

Ces parkings ont pour but de permettre la rotation des stationnements, particulièrement sur des voies commerçantes et à fort trafic, afin notamment d'éviter des arrêts en double file, dangereux pour la circulation. Cette autorisation de stationnement gratuit se doit donc d'être limitée dans le temps

Cette durée limitée du stationnement est contrôlée dans les zones appelées « Zone bleue », par un disque qui doit être apposé en évidence à l'avant du véhicule en stationnement.

L'ancien disque « bleu » daté de 1957 est remplacé par le nouveau modèle prescrit par l'arrêté du 6 décembre 2007 pris en application du décret n°2007-1503 du 19 octobre 2007 et qui modifie l'article R 417-3 du code de la route

Pourquoi ce nouveau disque de stationnement ? La conférence européenne des ministres de transport des 30 et 31 mai 1979 avait recommandé l'utilisation d'un disque de stationnement uniforme dans les Etats membres. Ce « disque européen » devait répondre à deux grands principes :

- Mentionner uniquement l'heure d'arrivée ;

- Répondre à la nécessité de moduler les horaires de stationnement en fonction des nécessités locales de rotation des véhicules sur les places de stationnement.

Particularités de ce nouveau disque : (Le modèle français est carré (150 x 150 mm) :

Depuis le 21 décembre 2007



Le disque de stationnement doit être conforme aux caractéristiques décrites dans l'[arrêté du 6 décembre 2007](#) :

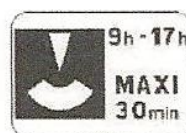
- il ne comporte qu'une seule fenêtre, indiquant uniquement l'heure d'arrivée ;
- il autorise une modulation de la durée du stationnement grâce à une graduation en heures, demi-heures et en tranches horaires de 10 minutes ;
- le temps maximal autorisé n'est plus « standard » mais laissé à la libre appréciation de l'autorité municipale ;
- la partie supérieure, comporte la reproduction du panneau de signalisation routière C1a.



Panneaux de signalisation complémentaires :

Le panneau M6c

indique la durée limite maximum du stationnement avec contrôle par disque, ainsi que les limites de la période d'application de la mesure.



M6c



B6b3 + M6c

Zone à stationnement de durée limitée à **30 minutes** avec contrôle par disque « bleu »

A partir du 1^{er} janvier 2012, en France,
le défaut de disque bleu ou sa non-conformité à l'arrêté du 6 décembre 2007 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe, soit 17 €.

AGENDAS

ACANOR

- 08/03/2012 : Réunion du groupe ad-hoc Acanor- Energivie
- 09/03/2012 : Conseil d'administration à Strasbourg
- 12/03/2012 : Réunion du groupe IFAN-Europe à Londres
- 29/03/2012 : Forum bâtiment durable à Metz avec intervention du président de l'Acanor sur les normes de l'efficacité énergétique – www.forumbatimentdurable.com

AFNOR Groupe

- 04/04/2012 : Colloque ISO 26000 à Toulouse
- 05/04/2012 : Colloque ISO 26000 à Strasbourg
- 24/04/2012 : Colloque ISO 26000 à Rennes

- 24/04/2012 : Colloque ISO 26000 à Montpellier
- 24/04/2012 : Colloque ISO 26000 à Lyon

AFNOR – Rencontres Adhérents

- 06/03/2012 : Rencontre exclusive « Manutention manuelle » à Nantes
- 09/03/2012 : Rencontre exclusive « ISO 26000 Achats responsables – NF X 50-135
- 16/03/2012 : Rencontre exclusive « Management du risque » à Paris
- 27/03/2012 : Rencontre exclusive « Manutention manuelle » à Bordeaux
- 17/10/2012 : Rencontre exclusive « Manutention manuelle » à Marseille
- 01/06/2012 : Rencontre exclusive « Manutention manuelle » à Strasbourg

Divers

- 01/03/2012 : Conférence sur l'application de la directive REACH à Bruxelles

N.B. : *Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garanti expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser, dans bien des cas, la consultation d'un professionnel, notamment du droit. En conséquence, ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.*

Rédacteur : Roland GROLL – 18 rue de la vallée – 68720 ZILLISHEIM – Tél/FAX : 03 89 06 26 96
Portable : 06 80 15 49 43 – e.mail : roland.groll@acanor.org